

Hôtel du Gouvernement – Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Département fédéral de justice et police DFJP
Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Hôtel du Gouvernement
Rue de l'Hôpital 2
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 72 05
chancellerie@jura.ch

par courriel à : cornelia.perler@bj.admin.ch

Delémont, le 30 juin 2026

Procédure de consultation : Loi fédérale sur les notifications d'actes le week-end et les jours fériés – entrée en vigueur

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura vous transmet sa réponse relative à la consultation menée auprès des cantons quant à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les notifications d'actes le week-end et les jours fériés.

Il ne voit pas d'obstacle à ce que cette révision entre en vigueur au 1^{er} janvier 2028.

Le Gouvernement vous remercie de l'avoir consulté à ce propos et vous prie de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, en sa haute considération.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA


Rosalie Beuret Siess
Présidente




Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat